

Copie réalisée

(C1)  
(idem R1)

Régis DERVAUX  
12 Impasse des Ormeaux  
Les Touches  
17220 ST MEDARD D'AUNIS  
[regis.dervaux@wanadoo.fr](mailto:regis.dervaux@wanadoo.fr)  
05 46 35 78 15  
06 66 47 22 73

Monsieur Dominique LEBRETON  
Commissaire Enquêteur  
Parc Eolien Engie Green sur Les Touches  
Mairie de Saint-Médard d'Aunis 17220

St Médard d'Aunis, le 17 Octobre 2022  
Objet : projet éolien des Touches

Monsieur le Commissaire Enquêteur

**Je suis opposé au projet éolien sur Les Touches de Saint-Médard d'Aunis .**

Mon habitation est située en lisière des champs sur lesquels seront implantés ces « monstres ». Nous les prendrons en pleine figure tel un formidable coup de poing. Je vous invite à visualiser sur place le potentiel désastre.

**Merci les écologistes, merci la CDA de La Rochelle !**

Il est regrettable que la règle du 10 H appliquée dans plusieurs pays européens ne peut-l'être chez nous (par exemple, pour le projet des Touches, une éolienne de 150 m devrait se situer à 1500 m de toute habitation ).

Les propriétaires terriens qui ont accepté l'implantation de ces « machines », en contrepartie de juteuses compensations, ne sont pas propriétaires de la vue ; le paysage appartient à tous !

Je tiens à faire remarquer que les riverains ont eu « vent » du projet, seulement en Octobre 2018 par la distribution d'un bulletin d'information, à l'initiative du promoteur . Alors, que les premiers contacts avec la Mairie, datent de fin 2016 ; la réunion foncière avec les propriétaires et exploitants été 2017 ; lancement des études en 2017-2018 et présentation devant les élus de la CDA Juin 2018. Autrement dit, les riverains, concernés au premier chef, furent les derniers informés qu'un projet éolien était en cours sur la commune. Cela est lamentable.

**Merci Monsieur le Maire !**

De plus, le mât de mesure fut discrètement érigé de nuit, comme si tout ce « petit monde » n'avait pas la conscience tranquille.

**Le promoteur du projet, Engie Green, est une filiale d'Engie, premier gazier de France .  
Les gaziers ont tout intérêt au développement de l'éolien puisque cela les rend  
incontournables pour assurer la sécurité pilotable des énergies intermittentes.  
Lorsque le vent s'arrête, les centrales à gaz doivent démarrer . CQFD !**

La dévaluation de ma propriété sera 30 % en moyenne, chiffre reconnu par les notaires, ainsi que par le tribunal de Nantes ( TA Nantes n°1803960 du 18 Décembre 2020).

Si, les deux projets sur St Médard et ceux des autres communes environnantes aboutissent (par malheur), alors, nous serons encerclés, assiégés,, tout le territoire de la CDA mité (sauf La Rochelle bien sûr).

**Le promoteur éolien est irresponsable car Les Touches sont situées sur la trajectoire de descente de la servitude aérienne de l'aéroport de Laleu-La Rochelle.**

**Egalement irresponsable est le fait d'installer des éoliennes au sein de l'aire de captage de Fraise qui alimente en eau la Ville de La Rochelle, à hauteur de 30 à 40 %. C'est un enjeu sanitaire et de santé publique.**

**Une fuite de 10 litres d'huile suffirait à polluer durablement les sols.**

Le principe de précaution est préconisé dans tous les domaines, sauf dans celui de l'éolien, bizarre !

Les nuisances visuelles comme l'effet stroboscopique et les nuisances sonores comme les infrasons sont maintenant connues de tous . Les infrasons produits par les éoliennes, ne sont pas perceptibles par l'oreille humaine (études de la NASA, entre autres).

La biodiversité est menacée et à ce sujet, j'ai cru comprendre qu'il existait une certaine connivence entre la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) et les promoteurs éoliens.

### **Maintenant, sur le fond qui est le plus important, de quoi parlons-nous ?**

**Nous parlons d'une triple escroquerie initiée et orchestrée par l'Union Européenne sous la pression des différents gouvernements allemands et des « grünen », avec la complicité de nos écologistes et la soumission des gouvernements français successifs. Rien de moins ! Escroquerie impulsée par le coût de l'électricité allemande, deux fois plus chère qu'en France » grâce « aux éoliennes !**

### **Escroquerie technologique**

Le taux de charge (rendement) est de 21 % à 25 %, les spécialistes donnent une moyenne de 23 %, ce qui est très faible pour une production d'énergie. Encore, ce taux de charge doit être divisé par deux au bout de 10 à 15 ans de fonctionnement ! (Gordon Hughes, professeur d'économie, université d'Edimbourg).

Donc, l'éolien ne produit que pendant un quart de temps (soyons généreux), pour les trois quarts restants, **ce sont des centrales à flammes qui prennent le relai** (fioul mais surtout charbon et gaz). La fenêtre de production est restreinte : entre 5m/s et 25 m/s de vitesse de vent soit de 18 km/h à 90 km/h. C'est une technologie déjà obsolète !

Les projections du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) prévoient une baisse de la vitesse moyenne du vent sur l'Europe de 6 % à 8 % d'ici 2050.

**De part son intermittence, l'éolien n'est pas pilotable, c'est une carence majeure, cette production n'est pas fiable. Le vent ne se commande pas, il souffle où et quand il veut !**

Les utopistes invoquent le stockage mais l'électricité en grande quantité ne peut être stockée. L'électricité éolienne est prioritaire instantanément sur le réseau primaire, ce qui provoque des perturbations et des difficultés de gestion et de régulation du flux électrique.

## **Escroquerie écologique**

L'éolien n'est pas écologique car son intermittence doit être compensée par des centrales thermiques à gaz ou au charbon.

1 KW/h produit par le charbon dégage 800 à 850 gr de co2 ; 1 KW/h produit par le gaz dégage 450 à 500 gr de co2. **Bonjour le co2 !**

Pour rappel, 1 KW/h nucléaire dégage 4 gr de co2 (il n'y a pas photo) !

**Pour 1 KW/h éolien injecté dans le réseau, il faut produire 3 KW/h à partir d'énergies fossiles, pour compenser l'intermittence du vent (Jean Marc Jancovici, ingénieur, expert et créateur du bilan carbone) .**

**1 KW/h éolien consomme 8 fois plus de béton, 20 fois plus d'aluminium et de cuivre, 26 fois plus d'acier qu'un KW/h nucléaire (Bernard Durand, ingénieur : la Folie Eolienne, 2020).**

Cela participe à la destruction des ressources planétaires !

Les seules énergies renouvelables efficaces sont : la biomasse, le solaire thermique et l'hydraulique .

Le charbon est responsable de plusieurs milliers de morts dans l'UE (23 000 morts en 2016).

L'Allemagne est responsable de 23 à 25 % des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).

Donc, avec 29 000 éoliennes, ce pays à lui seul, représente le quart de la pollution qui sévit dans l'UE , « grâce au gaz et au charbon » !

Maintenant, si la France veut absolument suivre l'Allemagne qui se trouve dans une situation catastrophique à cause de la coupure du gaz russe, nous autres « petits ruraux », que pouvons-nous faire face à cette irrationalité et cette incohérence sur lesquelles les responsables de notre pays ferment sciemment les yeux ?

**A quantité d'électricité donnée, si on diminue la part du charbon et du gaz au bénéfice du nucléaire et des renouvelables, on abaisse le risque pour la planète. En revanche, si on réduit la part du nucléaire, à l'avantage des renouvelables mais aussi du gaz et du charbon, on augmente le péril global (Jean Marc Jancovici).**

**Remplacer des centrales à charbon par des sources décarbonées, oui ; remplacer des centrales nucléaires pilotables par des énergies renouvelables intermittentes, non. Ce que justifie le mix électrique allemand, le mix français le rend injustifiable.**

**L'électricité nucléaire est décarbonée à 96 % en France . L'Allemagne émet de 6 à 10 fois plus de co2 que nous, « grâce » en particulier à l'éolien.**

**Le GIEC préconise de multiplier par 6, les capacités nucléaires mondiales, dans tous ses rapports !**

Descendre en-dessous de 70 % de nucléaire pour atteindre les 50 % du mix énergétique sera catastrophique pour la France.

La transition énergétique, nous l'avons entamé depuis plusieurs décennies, sans attendre les lobbyistes des énergies renouvelables !

Depuis plusieurs années, la baisse de la production nucléaire et la hausse de la production éolienne ont fait augmenter les émissions de co2 en France de 20 à 25 %.

Les pales des éoliennes constituées de fibre de verre, de fibre de carbone et de polyester, ne sont pas recyclables. En Allemagne, elles sont enterrées ( 50 000 tonnes). Ce chiffre va augmenter chaque année car certains parcs éoliens arrivent en fin de fonctionnement.

Chaque éolienne requiert selon sa taille, entre 1500 et 2 000 tonnes de béton et entre 40 à 60 tonnes de ferraille.

**Bravo pour l'artificialisation des sols et pour les nappes phréatiques !**

Le démantèlement pour une éolienne est compris entre 250 000 et 750 000 Euros, toujours selon sa taille . La provision prévue ne s'élève qu'à 50 000 Euros.

### **Escroquerie financière**

EDF est obligée de racheter le MWh éolien en moyenne à 85 Euros.

Le MWh nucléaire actuellement coûte entre 42 et 50 Euros à la production.

De nombreuses fois, la Cour des Comptes a dénoncé le coût exorbitant de l'éolien: les promoteurs ont reçu de l'État 40 Milliards d'Euros minimum sur 15 ans (rapport d'Avril 2018). cela n'a fait qu'augmenter depuis. L'éolien ne survit que par l'apport massif de subventions étatiques.

**Rapport fin 2019 de la Commission d'Enquête Parlementaire sur les énergies renouvelables : entre 70 et 90 Milliards investis dans l'éolien (en 20 ans maximum) pour produire 15 % de l'électricité en 2028 . En 2022, les chiffres actualisés donnent 121 Milliards pour la PPE (Programmation Pluriannuelle sur l'Energie).**

**72 Milliards, c'est le coût actualisé du parc nucléaire (plus de 40 ans d'existence) qui produit 75 % de notre électricité (Julien Aubert, président de ladite commission).**

**Par extrapolation, on peut dire que 1 % de production éolienne coûte 8 Milliards ; 1 % de production nucléaire coûte 1 Milliard d'Euros : ratio de 1 à 8 !**

**Et, pour les années de production, : 1 année éolienne coûte 6 Milliards, 1 année nucléaire coûte 1,8 Milliards .**

**L'éolien est une gabegie financière .**

EDF a même été obligée de créer une filiale de renouvelable, basée sur l'éolien !

Dans l'offshore les tarifs sont de 200 à 220 Euros le MWh.

Depuis 2021, cette production nucléaire a chuté ; nous verrons pour quelles raisons sournoises.

**Avant le renouvelable, l'électricité était produite en 150 à 200 points du territoire.**

**Avec le renouvelable, l'électricité est produite en 10 000 points.**

**Par conséquent, RTE (Réseau de Transport d'Electricité) dépense 1 Milliard d'Euros par an qui est répercuté sur les prix (Rémy Prud'homme, ancien directeur adjoint de l'environnement à l'OCDE et professeur émérite des universités).**

**Les éoliennes « fleurissent » sur nos territoires, parce que les écologistes et le gouvernement ont décidé de saper EDF et provoquer ainsi l'effacement progressif de la production nucléaire, à la demande de l'UE. Pour que les promoteurs du vent puissent avoir les « mains libres ». Tout cela est en rapport, tout est lié . Si, nous parlons d'éolien, nous sommes contraints d'évoquer en même temps le nucléaire !**

Bruxelles a obligé EDF de s'ouvrir à la concurrence : par la loi NOME adoptée par le parlement français en 2011 (Nouvelle Organisation du Marché de l'électricité) qui astreint EDF à vendre **100TWh de sa production (environ 1/4)** à des fournisseurs appelés « fournisseurs alternatifs » . Ce ne sont pas des industriels mais des financiers.

En plus, EDF est obligée de vendre à un prix fixé par les pouvoirs publics : c'est le prix ARENH (Accès Régulé à l'Energie Nucléaire Historique) par lequel EDF vend sa production à prix coûtant . En 2011, le prix ARENH est fixé à 42 Euros le MWh alors qu'au même moment (2011), la Cour des Comptes calculait que le coût économique complet du parc historique s'établissait à 55 Euros. (Bernard Accoyer, une affaire d'état).

En 2023, l'ARENH sera de 49,50 Euros le MWh et EDF devra céder à ces fournisseurs **120 TWh** (10 puissance 12), rien que cela !



Nul doute que pendant ce temps, le coût économique pour EDF aura également augmenté. Mais impossible de connaître son montant tant le marché de l'électricité est devenu très fluctuant et à la limite ingérable !

La loi NOME est une formidable aubaine pour ces revendeurs d'électricité car en plus d'acheter à prix coûtant, ils n'assument aucun risque technique, de sûreté, financier. EDF doit assurer quand même les charges de maintenance, de sûreté et d'investissements. Les revendeurs n'ont construit aucun nouvel outil de production, se contentant de se gaver avec celle du nucléaire d'EDF et revendue avec l'estampille « électricité verte » (B. Accoyer).

En plus, ces revendeurs alternatifs investissent dans l'éolien !

**Ne pas oublier, que le seul producteur d'électricité en France est EDF.**

**La loi NOME a offert à Bruxelles, la tête d'EDF sur un plateau !**

La loi NOME est un faux marché, sans vrai concurrents mais avec beaucoup de subventions et de prix administrés. Ce système fait augmenter le prix payé par les consommateurs en fin de course, surtout les abonnés d'EDF qui payent pour les autres abonnés des fournisseurs de la concurrence. C'est une concurrence à l'envers qui voit EDF obligé d'augmenter ses prix pour permettre à ses concurrents de vivre (Rémy Prud'homme).

RTE (Réseau de Transport d'Electricité) ; CRE (Commission de Régulation de l'Energie) ; Loi NOME ; ARENH ; ENEDIS (gestionnaire du réseau électrique) etc.: de mon temps, il n'existait qu'EDF simplement, qui gérait tout le circuit, de la production, aux industries et jusque chez les particuliers. Et j'avais l'impression que cela fonctionnait bien !

EDF est obligée d'arrêter de nombreux réacteurs sur un parc de 56 (58-2 Fessenheim) pour problème de corrosion mais aussi pour maintenances qui ont été freinées faute de crédits et de sous-investissements au bénéfice des renouvelables.

**Flamanville** est le résultat de la perte d'un savoir-faire : la réduction des investissements pour les études du développement nucléaire implique une baisse de la recherche qui a été préjudiciable pour ce projet. Sans parler de l'abandon du projet par les Allemands, en cours de route ! Un EPR fonctionne parfaitement en Chine (1600 MW) depuis 2018 et un autre en Finlande depuis cette année. La compétence de nos techniciens et ingénieurs dans ce domaine n'est plus à démontrer. Encore faudrait-il qu'ils puissent maintenir ce haut niveau de compétence, sans qu'on leur coupe les crédits comme dans le programme **ASTRID** (Advanced Sodium Technological Reactor for Industrial Demonstration / réacteur technologique avancé au sodium pour démonstration industrielle). Ce programme aurait permis la consommation des produits issus du recyclage des combustibles usés. **Tel un recyclage à l'infini.**

**Du vrai renouvelable, non intermittent, en sorte !**

Des études (avec un faible budget) sont menées pour diminuer considérablement la radioactivité des déchets nucléaires, par laser, entre autres, sous la tutelle du professeur Gérard Mourou ; prix Nobel de physique en 2018 (Institut Polytechnique de Paris).

**Il existe au sein du ministère de la Transition Ecologique à Paris-La-Défense, un organisme intitulé OFATE (Office Franco Allemand pour la Transition Energétique).**

**C'est un lobby de défense et de promotion de l'industrie éolienne, financé par les deux gouvernements (à hauteur de 38,5 % chacun), de droit germanique.**

**(Fabien Bouglé, la face noire de la transition écologique).**

**Dicterait-il à la France sa politique énergétique tel un diktat ?**

L'Allemagne a dépensé 535 Milliards d'Euros en 20 ans (Contrepoints) pour sa désastreuse politique : l'Energiewende (transition énergétique) basée sur l'éolien principalement, qui pollue le ciel de l'Europe. Le gouvernement allemand a dépensé de nouveau 100 Milliards cet été 2022 et dernièrement a remis 200 Milliards d'Euros sur la table.

Je trouve inquiétant qu'une partie de notre production électrique soit confiée à des promoteurs privés ; celle-ci doit rester publique. Promoteurs qui ne servent ni la France, ni l'écologie, mais qui se servent copieusement sur le dos des honnêtes citoyens .

Il y a deux ans (comme c'est déjà loin), la France exportait encore 10 % de son électricité **décarbonée** ; maintenant, nous sommes contraints de quémander quelques GW aux autres pays de l'UE. Il ne nous reste plus qu'à implorer le ciel pour qu'il ne fasse pas trop froid durant l'hiver qui s'annonce .

Dernièrement, j'ai appris que la France livrait du gaz à l'Allemagne via la Sarre . Ce gaz sera utilisé dans les centrales thermiques allemandes puis l'électricité produite bien **carbonée** sera vendue ou cédée à la France .Ou peut-être sera-t-elle utilisée en Allemagne; tout devient opaque dans le domaine de l'électricité.

**Nous avons perdu notre souveraineté énergétique avec l'effacement volontaire et programmé du nucléaire, notre fleuron national que le monde nous enviait !**

Ne nous leurrions pas, Monsieur le Commissaire Enquêteur, nous sommes les spectateurs d'une pièce de théâtre intitulée « Jeu de dupes ».

Les renouvelables(éolien et solaire ) ne résoudront jamais le problème du dérèglement climatique. Au contraire, ils feront augmenter le taux de co2 de façon considérable, tout simplement parce qu'ils doivent être obligatoirement accouplés à des centrales thermiques pour compenser leur intermittence .

Dormez tranquilles braves gens, votre avenir énergétique n'est pas assuré !

Les scientifiques ainsi que les vrais écologistes doivent reprendre la main et se faire entendre.

**« Les éoliennes sont des aspirateurs à illusions et des ventilateurs à colère »** (François Gerbaud, sénateur de l'Indre en 2006, compte-rendu analytique officiel de la séance du Sénat du 25 Octobre 2006).

**Nous, riverains, n'acceptons pas d'être la poubelle de la CDA de La Rochelle !  
Nous n'acceptons pas que certains écologistes réalisent leurs fantasmes délétères sur nos territoires !**

**Je vous prie de recevoir, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'assurance de ma respectueuse considération .**

R. Dervaux



N.B : oserais-je vous recommander deux excellents ouvrages ?

Le premier : « Une affaire d'état, la tentative de sabotage du nucléaire français » par Bernard Accoyer, médecin et ancien président de l'Assemblée nationale de 2007 à 2012 et par Chantal Didier, journaliste et Docteur en Sciences politiques.

Le second : »Eoliennes, la face noire de la transition écologique par Fabien Bougléchef d'entreprise et expert de l'éolien .

# PROJET de parc EOLIEN de ENGIE GREEN sur la commune de SAINT MEDARD D'AUNIS

C2  
(idem R3)

Enquête publique par la société Préambule

- Document de 7 pages -

Observations de Monsieur & Madame POUPART à Saint Médard d'Aunis

Faite le 17 octobre 2022

Le 3 décembre 2020, le conseil communautaire de la CDA de La Rochelle, à la majorité des voix, a exprimé sa volonté de sortir du syndicat Eau 17 et de rester Autonome.

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 9 juin 2020, monsieur le Maire a rappelé que l'objectif de l'étude sur le projet de raccordement à l'assainissement collectif du hameau de Les Touches, est de préserver la qualité de l'eau dans les puits et les cours d'eau du hameau, ainsi que la nappe du bassin de captage de Fraise (ville de La Rochelle) dont le périmètre inclut les hameaux des Touches et du Moulin Neuf.

**Rappelons que ce forage assure environ 30% de l'alimentation en eau potable de la ville de La Rochelle.**

En 2010 la région POITOU-CHARENTE a mandaté le BRGM (*Bureau de Recherches Géologiques et Minières*) service géologique national français, pour une étude sur les Bassins d'Alimentation des Captages prioritaires en Poitou-Charentes : avis sur la délimitation et les zones les plus vulnérables.

Le rapport final a été présenté en mars 2011 sous le numéro : BRGM/RP-59438-FR, consultable en document public sur :

<http://infoterre.brgm.fr/rapports/RP-59438-FR.pdf>.

Le captage de Fraise est traité au chapitre 8. "Bassin d'Alimentation des Captages de Fraise et du Bois Boulard" page107 à 119.

**Les études de SAMEOLE et ENGIE GREEN ne font aucune mention de ce rapport ni de la vulnérabilité des bassins alimentant le forage de Fraise aux pollutions de surface.**

**Les illustrations ci-dessous (extraites du rapport) mettent en évidence la très forte vulnérabilité des sols à l'ouest du captage aux pollutions de surface.**

# Zones de vulnérabilité du captage de Fraise

Les Bassins d'Alimentation des Captages prioritaires en Poitou-Charentes

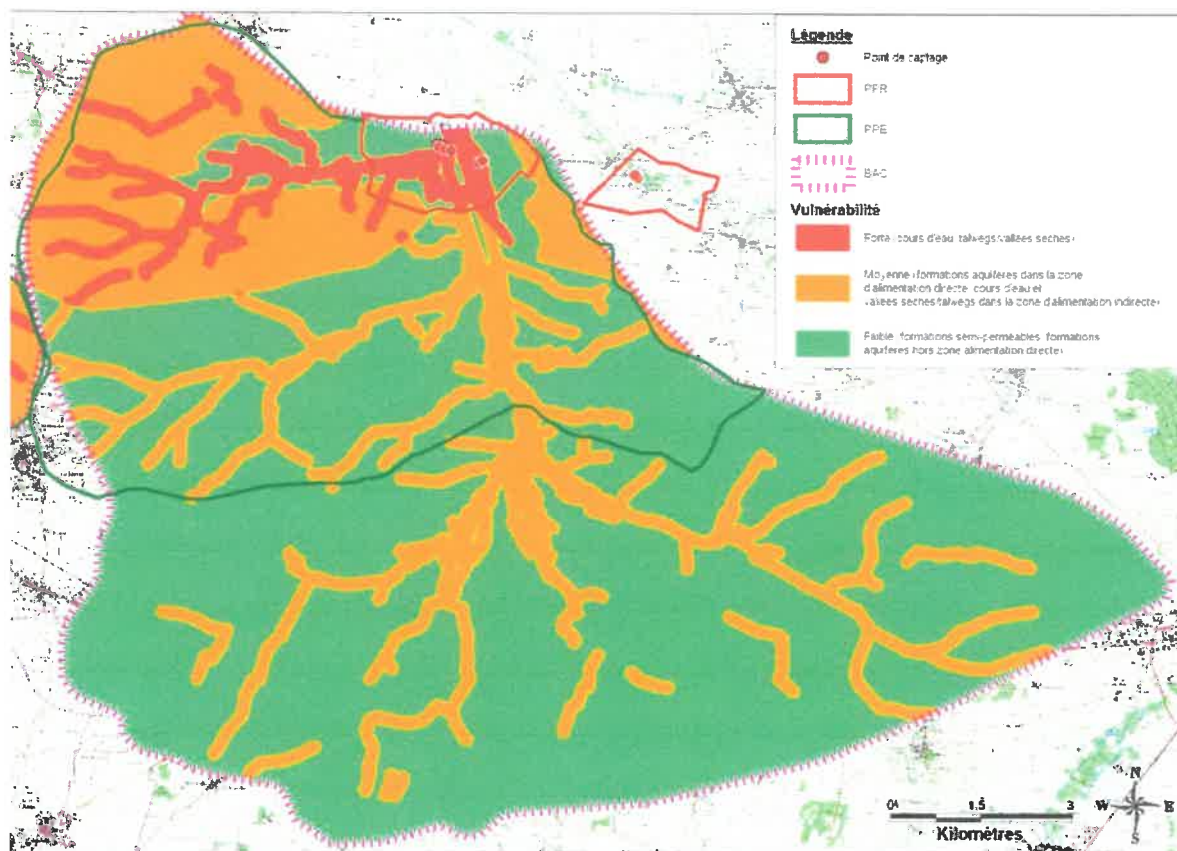


Illustration 65 : Zones de vulnérabilité du Bassin d'Alimentation des Champs captant de Fraise et Bois-Boulard

BRGM/RP-59438-FR – Rapport final

117

## Illustration 01

Il est incompréhensible que l'autorité qui a élaboré le PLUI, n'ai pas tenu compte de ce rapport pour créer une zone d'exclusion d'ICPE à proximité immédiate des zones classées très vulnérables.

Une éolienne est une ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement)

La loi est claire : ***Les Activités, Installations, Ouvrages, Travaux (Aiot) regroupent les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et les Installations, Ouvrages, Travaux, Activités (Iota). Elles peuvent avoir des impacts (pollution de l'eau, de l'air, des sols, ...) et présenter des dangers (incendie, explosion, ...) sur l'environnement. Pour ces raisons, elles sont soumises à des réglementations spécifiques.***

Extrait du Ministère de l'Intérieur :

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/professionnels/installations-classees-protection-environnement-icpe-installations-ouvrages-travaux-activites-iota>



# IMPLANTATION DES EOLIENNES du projet ENGIE GREEN

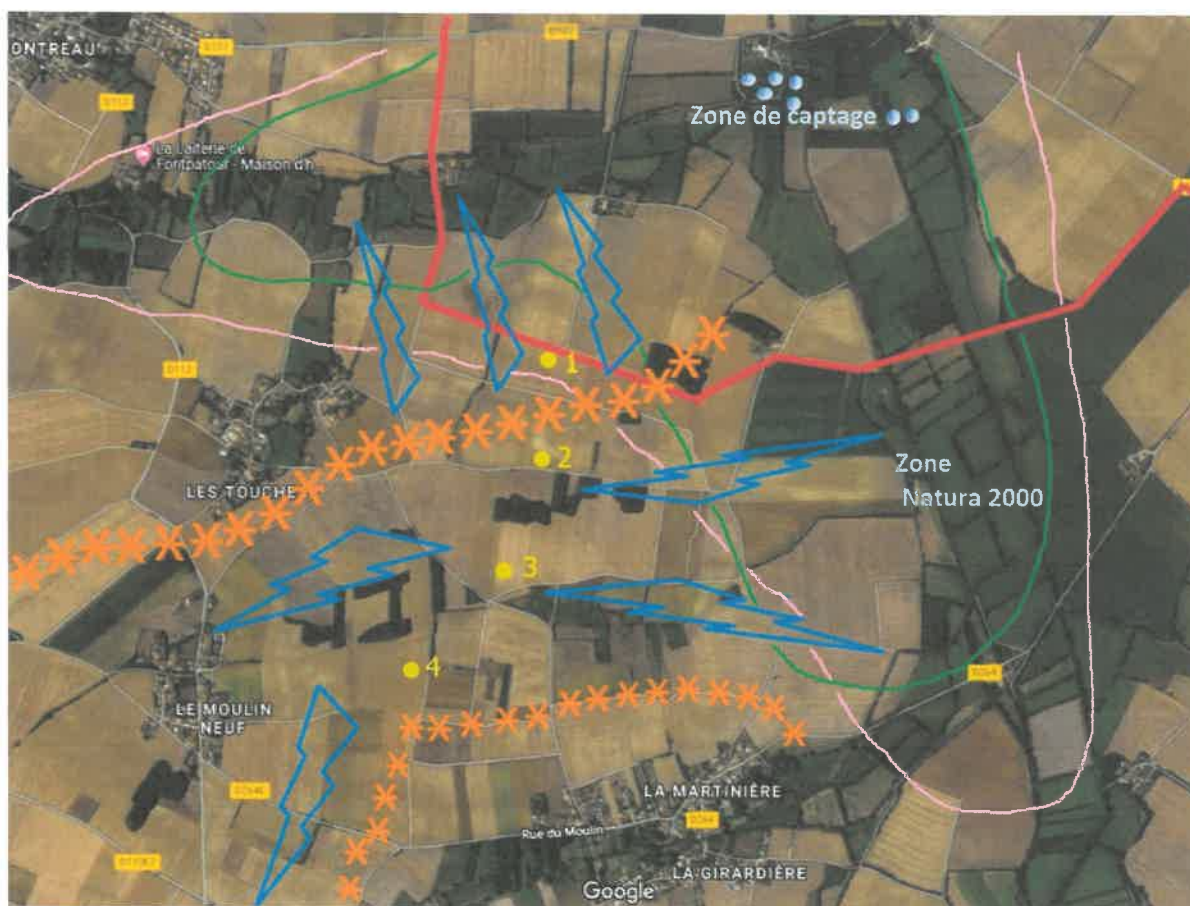
## - EOLIENNE N°1

*L'illustration 01* montre l'implantation du projet sur le terrain au milieu des 3 hameaux et les sens d'écoulement des eaux pluviales.

*L'illustration 03* montre ces zones de vulnérabilité des Bassins d'Alimentation du captage de Fraise avec l'implantation du projet éolien. (*Carte du rapport du BRGM de 2011*)

On voit très nettement que l'éolienne N° 1 présente un **réel danger** pour le captage, puisqu'à la limite du Périmètre de Protection Rapprochée. De plus on voit qu'elle est sur le versant Nord de la ligne de crête passant au sud de Les Touches. Les eaux de ruissellement balayant le pied de l'éolienne se déversent directement dans le bassin d'alimentation Ouest, classé **très vulnérable**, du captage.

Les fuites d'huile industrielle "de bon fonctionnement" de l'éolienne se retrouveront inéluctablement mélangées aux eaux de ruissellement et atteindront le captage dans un délai relativement court. En cas d'accident plus grave, incendie, explosion ou chute de l'éolienne due à une tempête, c'est plus de 600 litres d'huile industrielle qui pollueront irrémédiablement l'eau de la CDA de La Rochelle, la privant de 30% de sa ressource. Les fondations de cette éolienne est également en limite d'une zone de **très forte vulnérabilité**.



*Illustration 02 (En rouge Périmètre de Protection Rapproché)*

## - EOLIENNE N°2

*L'illustration 03* montre très nettement que les fondations d'éolienne de l'éolienne N° 2 sont en limite immédiate d'une zone de **très forte vulnérabilité**. Elle est également implantée sur le versant Sud-Est de la ligne de crête, et ses eaux de ruissellement iront vers la Zone Natura 2000. Rappelons que cette zone classée est le Bassin d'Alimentation Sud du bassin de captage de Fraise. Dans cette configuration le captage du Bois Boulard, commune de Vérine, pourrait être également être impacté par une pollution des eaux de ruissellements ayant récolté les résidus de fuites d'huile poussés par les vents d'ouest. On imagine le risque pour la santé de la population de la CDA de La Rochelle avec une pollution insidieuse dans le temps.

# Projet ENGIE GREEN dans les zones de vulnérabilité du captage de Fraise

Les Bassins d'Alimentation des Captages prioritaires en Poitou-Charentes

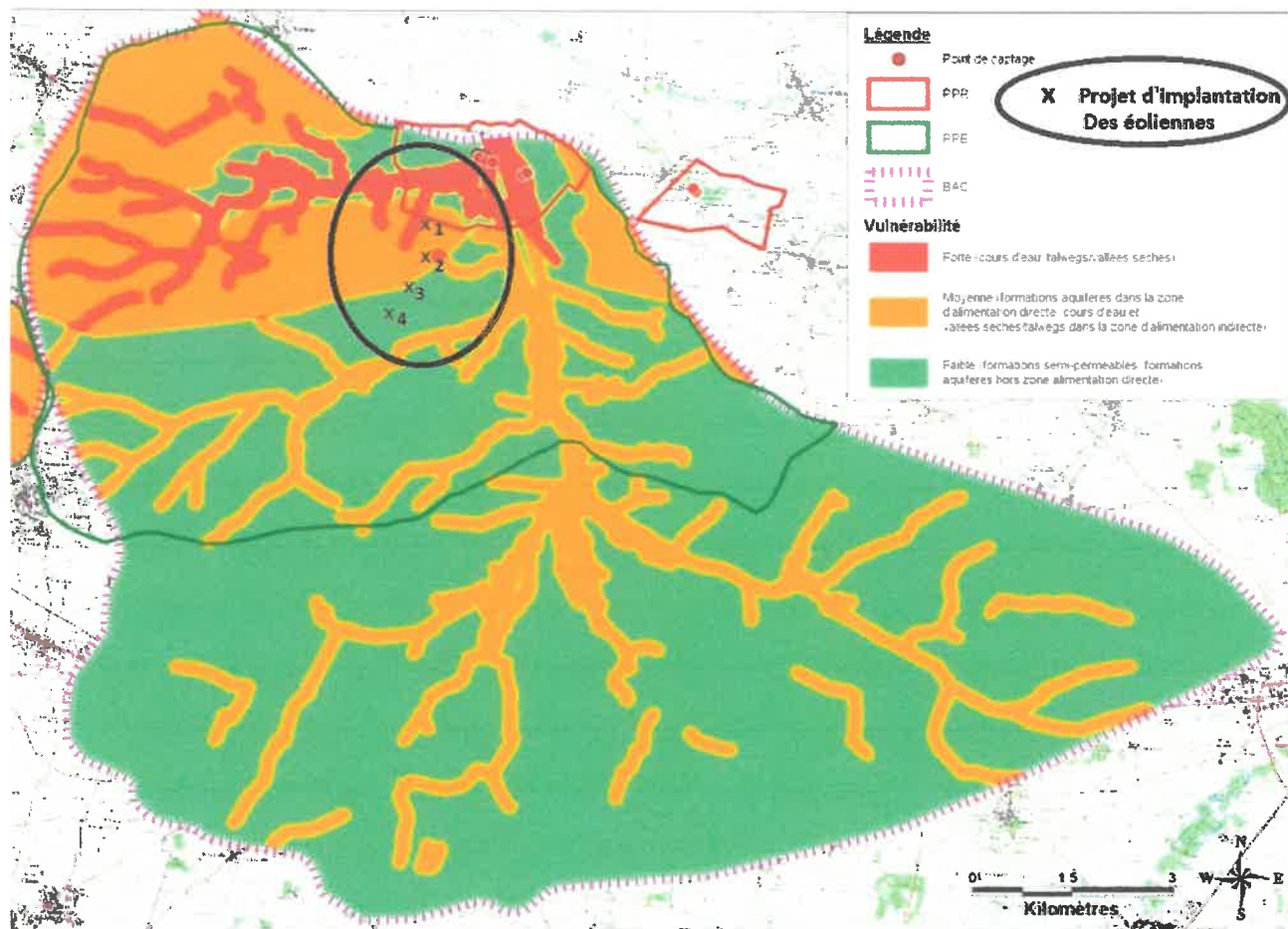


Illustration 65 : Zones de vulnérabilité du Bassin d'Alimentation des Champs captant de Fraise et Bois-Boulard  
BRGM/RP-59438-FR – Rapport final 117

### L'illustration 03

Enfin le ruisseau Le Saint Christophe, au sud du projet d'ENGIE GREEN, reçoit une bonne partie des eaux de ruissellements de ce projet. Il se jette dans le VIRSON qui traverse la ZONE NATURA 2000, bassin d'alimentation sud des captages de FRAISE et du BOIS BOUTARD.

## FONDATIONS DES EOLIENNES

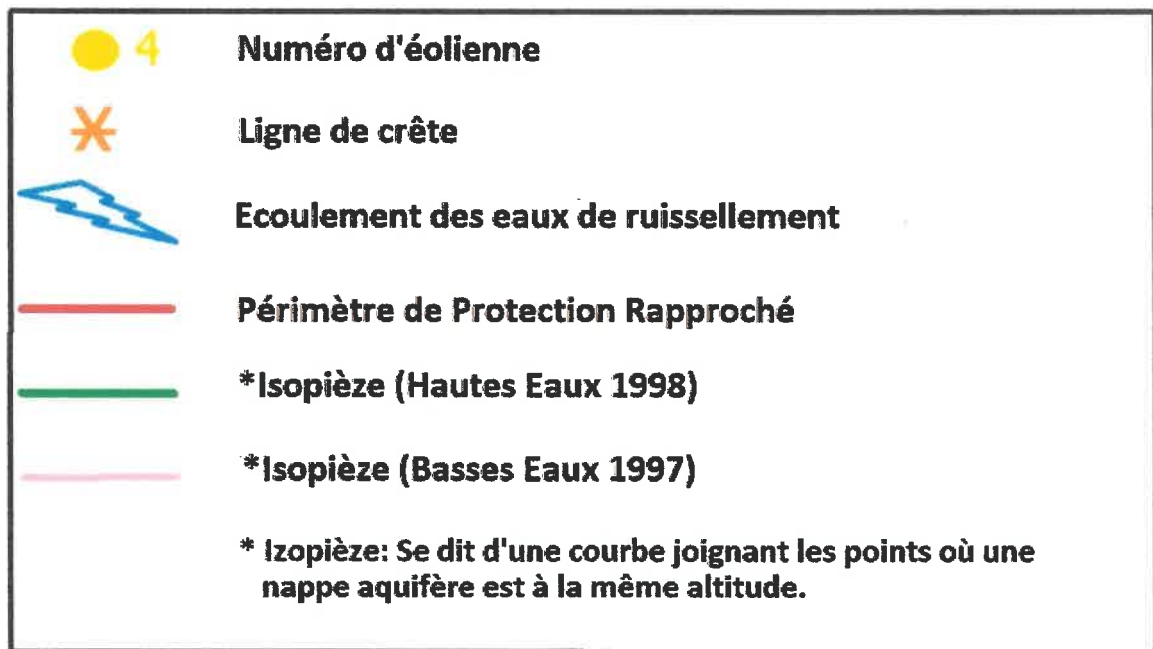
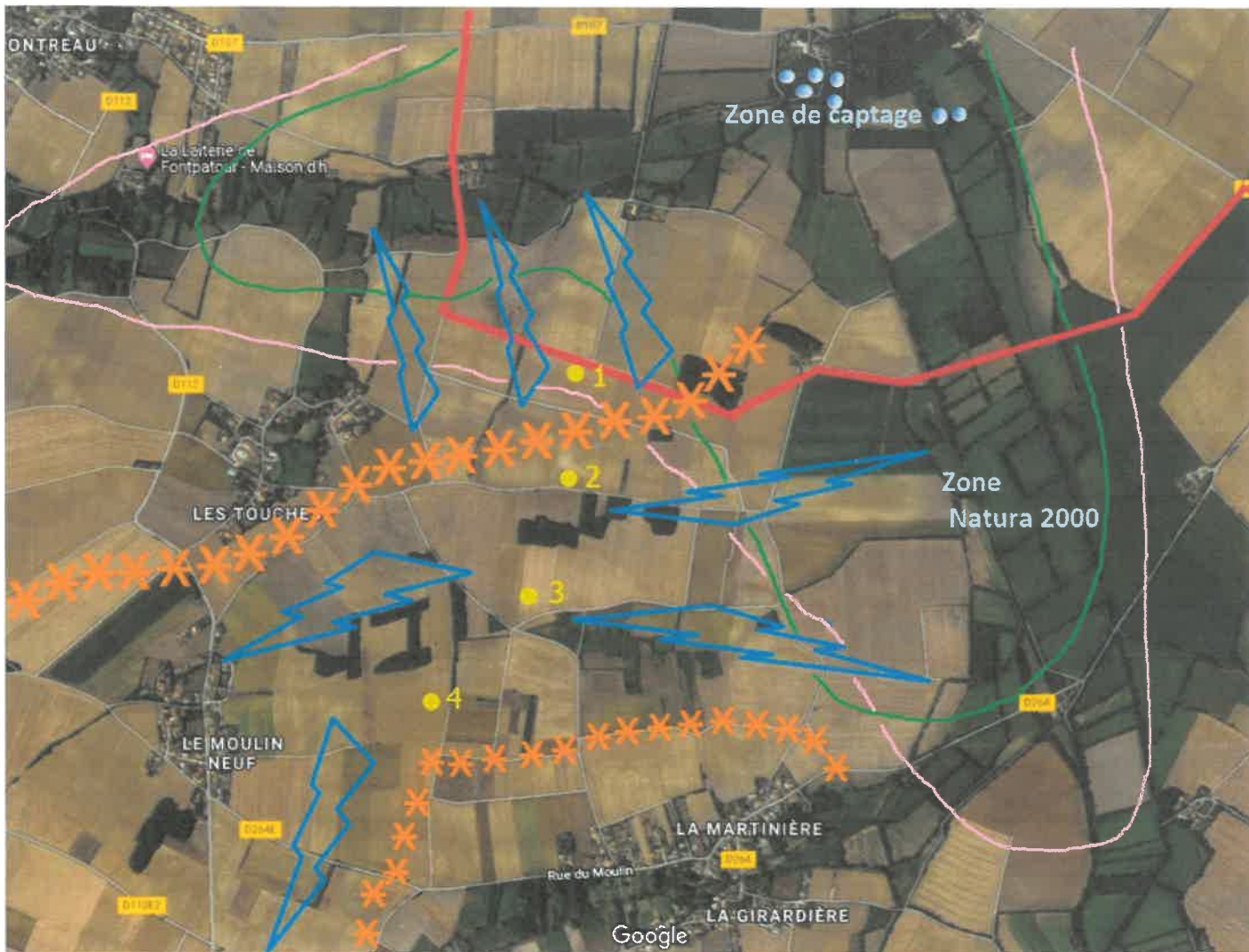
Rappelons que les nappes sont peu profondes dans la région des villages de : Les Touches, Moulin Neuf et La Martinière, moins de 10m. La fondation des éoliennes descend à plus de 4 m, *illustration 04* ci-dessous. Il y aura inmanquablement pollution des sources souterraines. Il est indéniable que la très forte vulnérabilité des zones d'alimentation du captage en sera décuplée. Quant à la stabilité de l'ensemble de l'ICPE peut elle être garantie par le promoteur ? Je n'ai pas connaissance d'une étude de sol, mais je connais le sous-sol gorgé en eau et à faible profondeur.



*Illustration 04*



## Captage de Fraise. Contraintes et protections





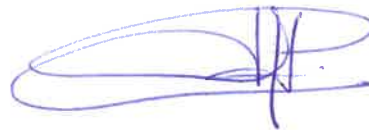
## Conclusions

Nous demandons de faire supprimer les éoliennes n°1 et n°2 dans le projet de parc EOLIEN d'ENGIE GREEN afin de garantir la pérennité de l'alimentation en eau potable de la CDA de La Rochelle et la santé de ses habitants. Il est à remarquer également que l'éolienne n°3 est en limite zone de vulnérabilité moyenne et peut, tout comme l'éolienne n°2, polluer insidieusement avec les vents d'ouest les ruissellements d'eau de pluie vers la zone NATURA 2000 ainsi que le sous sol à proximité de ses fondations. La ressource en eau est un sujet tellement préoccupant et d'actualité qu'il serait irresponsable de la mettre en péril en connaissance de causes.

Nous constatons également que si ce projet a vu le jour, c'est qu'il n'y a pas de **zones d'exclusions d'ICPE dans le PLUI de Saint Médard d'Aunis** pour protéger les captages de FRAISE et du BOIS BOUTARD.

17 octobre 2022

B. POUPHIZT



Mme DUPIC Claudine.  
11c Rue du Rivaud.  
17220 St Médard d'Aunis.

Copie réalisée

Le 14 - 10 - 2022.

C3  
idem R5

- Je suis contre ce projet; et vous communique mes observations.
- Cette Société "ENGIE GREEN" se permet d'IMPOSER son choix du lieu et de la distribution de l'énergie produite.
  - Installation Coûteuse en béton (jamais démolie)
  - Installation Coûteuse en Kilomètre de câbles sous-Terre.
  - Installation Abusive trop près des habitations.
  - Installation Bruyante et Nuisible Visuellement.
- A Qui sont les Terres sur lequel seront installés ces engins?
- Pour démuner les 3 palmes; il faut de l'électricité durant 24 heures avant le mouvement relayé par le vent. - - - -
- Qui doit payer l'entretien, la maintenance, les réparations éventuels.
- Dans combien de temps devrait-on démanteler à cause de l'usure 20ans, 25, 30 ans ? etc après ?
- Quel avantage (s'il y en a) recevrait la commune choisie sans son approbation ?
- Toutes ces questions restent sans réponse lors des infos recueillies aux réunions municipales. Grand silence, pas de connaissance réelle sur le sujet; manipulation des citoyens avec des promesses de bien fait écologique.
- Les chiffres parlent tout seul (à peine 8% national) peu d'efficacité; mais beaucoup d'éoliennes le long des côtes de l'atlantique; qui se fait dénaturé. Cela ne mérite pas tous ces travaux gigantesque sur notre pays qui restera défigurés...
- Cette affaire semble plus financière, qu'utile aux citoyens.
- Permet-moi de douter de la nécessité de faire de l'éolien à tout prix.
- Il vaudrait mieux faire du SOLAIRE ... Il y a matière à l'expansion rurale avec tous les toits disponibles.
- Le réchauffement Climatique ne fera que s'accroître = donc pas manque de soleil !! par contre le vent n'est jamais stable, jamais au même état, jamais d'intensité régulière = NON FIABLE.  
Beau gachi, que je ne veux pas laisser à mes petits enfants.

J Dupic.

M<sup>me</sup> Benet Kierette née Michaud  
1, rue de la Croix  
17220 - St Médard d'Aunis  
tel 06-49-89-34-85.

le 18-10-2022

(C4)

idem R6.

réponse à l'enquête publique.

Monsieur le Préfet,

Habitante de St Médard d'Aunis, depuis ma naissance, et possédant un terrain de vigne et fruitiers, légué par mon père et nos aïeux (acte datant de 1683, en ma possession), situé près du Treuil Arnaudeau; une éolienne est prévue d'être implantée dans le champ juste avant mon terrain, où était installé la grande antenne-témoin de 100 m de hauteur; celle-ci faisait repère pour les voleurs de mes fruits!

Pour accéder à ma propriété, je dois passer par le petit chemin qui a toujours existé, et par conséquent subir les nuisances sonores, ondes... etc puisque je passe dessous ses ailes d'un diamètre de 117m!

Il y a aussi les proches maisons du Treuil Arnaudeau.

Je pense aussi aux animaux sauvages et oiseaux qui sont dans une réserve de chasse, ainsi que tout le fief où ils pourraient y vivre tranquillement - ainsi que nous - dans notre belle campagne -

Je confirme donc l'interview du 7 sept. avec FR3 à la sortie de la mairie - et refuse la fosse d'éoliennes -

Courrier remis ce jour à la Mairie de St Médard d'Aunis

M<sup>me</sup> Benet

C5

Enquête publique parc éolien ENGIE GREEN, « la ferme éolienne de Saint Médard d'Aunis »

Voici mon avis concernant le parc éolien prévu sur ma commune de Saint Médard d'Aunis, projet de « La ferme éolienne de Saint Médard d'Anis » porté par engie green

Ce projet générerait de nombreuses nuisances à l'environnement et aux nombreux habitants de la commune :

- dénaturer les paysages, atteintes à la faune et à la flore,
- des éoliennes très hautes et beaucoup trop proches de nombreuses habitations regroupées en plusieurs hameaux même si la distance respecte le règlement actuel, elle n'est pas suffisante.
- Des éoliennes bien trop visibles des maisons et donc du bruit (quoiqu'en disent les promoteurs), les lumières (renforcées par la présence de nombreux passages d'avions de ligne, militaires et autres).
- Des travaux qui dénatureraient le site

Ce projet gâcherait donc notre environnement quotidien, notre cadre de vie et notre santé. A cela se rajouterait la dépréciation du prix de nos maisons dans un tel environnement ! leur prix à la vente chuterait malgré les dénégations de l'opérateur. Et quels dédommagements sont-ils prévus pour les riverains ? Rien !

Pourquoi ne pas développer ces parcs éoliens près de la côte ? Il y a du vent là aussi ! Mais il y a peut-être des communes de l'Agglo épargnées où il ne faut pas déranger les touristes et autres ! Alors que les ruraux éloignés...

D'autre part l'électricité produite ne profite même pas à la commune et ses habitants !

Je ne suis pas opposé par principe à l'Eolien, mais à condition qu'il soit implanté correctement là où cela ne gêne pas ou peu les riverains, où il respecte un équilibre et où il profite à une majorité de la population. Il y a déjà suffisamment d'éoliennes à l'est rural de l'Agglo de La Rochelle.

L'opérateur n'a que faire de ces nuisances qu'il cherche à minimiser. Il a pour objectif de faire du profit sur le dos de la population et de l'Etat qui lui achète l'électricité produite à des tarifs bien trop avantageux.

Je tiens beaucoup à ce que ma contribution soit prise en compte. Mon avis est donc défavorable à ce projet comme il l'a été pour le projet du « parc éolien de l'Aubertière ». Energie green une dénomination qui n'a de green que le nom ! et le nom de « ferme éolienne » n'est que du marketing qui vise de façon trompeuse à édulcorer ce projet.

Fait à Saint Médard d'Aunis le 17 octobre 2022

Yves DEVAL 10 rue des Ormeaux les Touches Saint Médard d'Aunis.

Courrier reçu en  
Mairie le  
28 OCT. 2022  
ST MEDARD D'AUNIS



C6

Bonjour,

Je viens donner mon avis concernant **le parc éolien porté par Engie Green sur la commune de Saint Médard d'Aunis**, trompeusement nommé « ferme éolienne » !! C'est de la provocation !

Je ne suis pas contre l'Eolien par principe mais à condition qu'il soit implanté correctement là où cela ne gêne absolument pas les riverains et je ne pense pas que ce soit le cas de ce projet. Je tiens également à ce que soit respecté un équilibre territorial. L'Etat a-t-il établi un schéma territorial directeur des projets d'implantation ? Il y a déjà suffisamment d'éoliennes à l'Est rural de l'Agglo de La Rochelle. Pourquoi ne pas prospecter à l'Ouest ?

L'opérateur cherche surtout à faire du profit et à vendre très cher cette électricité à l'Etat et donc à la population ! Nous avons les nuisances et aucun avantage ! Et aucun dédommagement !

Car les nuisances sont nombreuses pour notre territoire :

- **Dénaturation de l'environnement** : flore, faune perturbées. C'est une zone de chasse et de randonnées, donc qui devrait être protégée ! ? Routes, chemins, champs seront défoncés.
- **Proximité trop importante de nos habitations** : j'habite Le hameau des Touches à 750 m des mâts ! Cette distance n'est pas suffisante pour être inoffensive, car le projet d'Engie Green implante 4 très hautes éoliennes de 150 m au sommet d'une colline sans arbres ou forêts qui pourraient pour en couper la vue et le bruit. Elles seront donc bien trop visibles de nos maisons. Nous serons cernés par ces 4 monstres détériorant notre nature proche ! Et donc **le bruit, les lumières (le jour mais aussi la nuit), les reflets du soleil et la hauteur importante des pales vont détériorer notre environnement quotidien**, gâcher nos promenades et bien sûr nuire à notre santé... Nous avons déjà le passage des avions de ligne et militaires...donc ça suffit pour le bruit !
- **Perturbation de nos réceptions aux différents réseaux** : téléphonie, Tv, etc. déjà que ce n'est pas terrible !
- **Dépréciation du prix de nos maisons** : Leur prix à la vente chutera quoi qu'en disent les opérateurs. Les exemples pris dans leur pub pour rassurer les riverains sont mensongers car pris évidemment avant l'installation des éoliennes ! Et quel dédommagement est-il prévu pour les riverains ? Rien !

Pourquoi ne pas développer vos parcs éoliens près de la côte ? ou en mer ? Il y a du vent là aussi ! Mais il y a peut-être des communes de l'Agglo épargnées là où il ne faut pas déranger les touristes et les habitants plus fortunés ! Alors que pour les ruraux éloignés, vous, décideurs, services de l'Etat, êtes bien moins soucieux de leur bien-être et environnement !

Donc voilà ma contribution et mon avis fort défavorable à ce projet.

Cordialement,

Fait le 17 octobre 2022

Florence DEVAL,

10 rue des Ormeaux, les Touches, Saint Médard d'Aunis.

Courrier reçu en  
Mairie le

28 OCT 2022

ST MEDARD D'AUNIS

Mr Coudin Christian.

Chemin Delidon 17220 Saint Médard D'Aunis

Objet : Non au projet Engie Green

Contribution : Le peu de productivité produite par ces engins est reconnu . Par contre une grande partie de ces machines ne sont pas recyclable sans parler des 750 à 1500 tonnes de béton et ferraille , implantation proche de captage qui alimente 30% en eau la ville de La Rochelle . Où est l'écologie ??

Elles dénaturent le paysage et le bien-être des 45860 habitants qui vivent dans les communes impactées par le projet global, nuisances sonores et visuelles car très proche des habitations , certaines à 650 mètres , puissant feu de signalisation jour et nuit couloir aérien oblige , effet stroboscopique. Importante dépréciation immobilière.

Toutes ces nuisances ne semblent pas ou très peu présent en considération par les décisionnaires politique ou les promoteurs et industriels concernés.

**Non aux éoliennes** .

M. BONIN Jean-Claude

1, Route de Veignes

17220 S<sup>t</sup> Medard d'Aunis

C8

Tout d'abord, je dois dire que l'implantation d'éoliennes dans une zone aussi densément habitée, est une totale aberration. La plaine d'Aunis est saturée !!!

La loi est respectée, mais les distances vis-à-vis des habitations n'a pas évolué, alors que la hauteur de ces engins a doublé ou triplé.

Il faut entendre le refus des citoyens concernés et respecter les décisions des conseils municipaux.

Parlons des nuisances:

- Visuelles car les photos montrant les projets sont loin de refléter la réalité - on croirait un champ d'éoliennes en plein désert !!! -
- Sonores - et je ne parle pas des sens inaudibles
- Encore visuelles par effet stroboscopique au lever et coucher.
- Financières - dévaluation réelle de la valeur du bâti.

Nous regrettons de n'être pas acteurs dans ce genre de décisions, et d'en être les victimes.

Nous voulons continuer à vivre dans notre belle campagne, parmi les ruisseaux, les cours d'eau...

On diminue les nuisances en ville, on les concentre dans nos campagnes.

à S<sup>t</sup> Medard, le 16/11/2022